

## **Discours d'ouverture de la conférence sur l'entrée de la RDC dans l'OHADA du 21 mai 2010 au Centre Placet à Louvain-la-Neuve**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

**1.** Je suis honoré au nom du *Groupe de réflexion sur l'économie et le droit dans les Grands Lacs* (GRED) d'ouvrir cette conférence sur l'entrée de la République démocratique du Congo dans l'OHADA. En cette année du cinquantenaire des indépendances africaines, le moment est propice aux constats et à la prospective, propice aussi à l'évocation du passé de tout un continent mais aussi de son avenir. Je l'affirme devant vous : l'OHADA est un avenir possible voire souhaitable.

**2.** Il ne s'agit pas d'un avenir irréfléchi et irrespectueux des valeurs partagées à travers toute l'Afrique, ni de la consécration d'un droit néo-colonialiste,... Nous sommes encore à un momentum, un nexus où l'Afrique doit accroître sa participation au concert des nations. Cependant, ne nous voilons pas la face : cela passera nécessairement par le droit et ses pratiques. Si la colonisation a répandu la notion de droit écrit dans les contrées les plus reculées, la formalisation des relations commerciales a consacré le droit comme un instrument prépondérant. Avant d'aller plus loin, je voudrais dissiper deux malentendus quant à la place du droit dans nos sociétés modernes : le rapport droit-Politique et le rapport droit-légitimité.

**3.** Comme l'écrit si bien le professeur Arspenger, « *tout pouvoir politique a comme ambition de posséder une sorte d'algorithme social suffisamment englobant pour permettre la gestion quotidienne de la reproduction sociale et la prévision de ses conditions futures* ». Pour ce faire, le Politique édicte des normes qui définissent les règles du jeu social. Dès lors, le droit est au service du Souverain qui lui-même devrait être au service de la société. Si le Souverain est l'émanation du corps social, la règle de droit est la manifestation de la volonté de ce corps par le jeu de la représentation politique. L'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) est née de la volonté des Etats africains ; en ce sens, elle nous appartient.

**4.** Si la règle édictée par le Souverain est légale, elle doit être aussi légitime donc adoptée et reconnue par les populations qu'elle régit. Là tout est l'enjeu à notre avis de l'entrée du droit OHADA dans l'espace socio-juridique congolais. Partout, les questions fusent : « quel est ce droit ? Que nous apporte-t-il ? » et les accusations aussi : « encore un droit importé ! Encore un droit des Mundeles !!! ». Seule la pratique par les cours et tribunaux congolais dans le respect des Actes uniformes contribuera à la légitimation du droit OHADA. Cette légitimation

passera en RD Congo aussi par la formation des praticiens du droit (magistrats, avocats, huissiers...), mais aussi par l'information des populations dans toutes les langues vernaculaires.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

5. Les différents orateurs au cours de cette conférence ne vont pas défendre la légitimité du droit OHADA, mais apporter modestement leur contribution à la compréhension de ce nouveau droit des affaires au Congo. Le premier exposé consistera à décrire ce que l'OHADA peut apporter à la SADC. Il posera les problèmes potentiels liés à l'interpénétration des systèmes et apportera des éléments de solutions. En tant que premier intervenant, je proposerai la création d'un observatoire des intégrations régionales au sein de l'OHADA. Nous entendrons ensuite un plaidoyer pour un Acte uniforme en droit bancaire qui garantirait un soutien de l'activité des sociétés (petites, moyennes et multinationales). M. Karhahunga proposera notamment la création d'un fonds de garantie des dépôts et la mise en place d'un service bancaire minimum. Me Houet clôturera la conférence par une mise en perspective des apports du droit OHADA en matière de création et de constitution de petites et moyennes entreprises.

6. Avant de conclure, je voudrais rassurer l'auditoire non juriste sur les communications qui sont présentées. Certes, il s'agit de techniques juridiques et donc d'un langage particulier, mais les conférenciers prendront le soin de le rendre accessible à toutes et à tous. En effet, à quoi servirait de réfléchir ensemble sur cette problématique qui nous concerne tous si nous ne dialoguons pas. Le langage et le discours sont les lieux primordiaux du savoir et de la connaissance.

Ensuite, j'aimerais préciser que nous parlons de techniques juridiques donc d'efficience du droit. Cependant, et j'insiste, le droit n'est rien s'il n'est pratiqué et donc ce pose le problème de l'effectivité du droit. Il y a les textes et ce qu'on en fait, il y a le droit et ses pratiques. Ce que nous évoquons aujourd'hui devant vous ce sont des conditions de possibilité de développement si la condition humaine est positive. Jean Monnet écrivait dans ses Mémoires : « *Rien n'est possible sans les hommes, rien n'est durable sans les institutions* ». Nous ne pouvons que partager avec vous un regard sur l'efficience du droit, mais les conditions de son effectivité résultent de l'action de l'Etat et des dirigeants.

7. Mes remerciements iront tout d'abord au Centre Placet qui a mis notre disposition son magnifique cadre, haut lieu de l'interculturalité à Louvain-la-Neuve. Il nous paraissait évident

qu'un centre, qui réunit autant de nationalités africaines et du reste du monde, devait être le lieu idéal pour cette conférence. Ensuite, mes remerciements iront à tous ceux qui ont permis de près ou de loin la réussite de ces agapes intellectuelles : les professeurs Mancuso, Bakandeja wa Mpungu, Coppens, Remiche, Biyouidi, Matokot, André-Dumont... nos familles qui nous ont soutenues sans faillir et qui partage avec nous une vérité : « *le savoir fait la richesse. Les institutions et la culture en premier, l'argent ensuite ; mais, au tout début et de façon croissante, ce fut le savoir qui fit toute la différence.* » (dixit David Landes).

Pour le *Groupe de réflexion sur l'économie et le droit dans les Grands Lacs (GRED)*

Madimba Kadima-Nzuji

[Madi\\_kadima@yahoo.fr](mailto:Madi_kadima@yahoo.fr)

[khkconsult@gmail.com](mailto:khkconsult@gmail.com)